Formulaire type n° 5

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE –

Règle 18*ter*.2)

I. Office qui envoie la déclaration :

Office de la Propriété Intellectuelle
5, Kneginje Ljubice, 11000 Belgrade, République de Serbie

II. Numéro de l'enregistrement international :

1 075 544

III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) :

Bio-Rad Medical Diagnostics GmbH Industriestr. 1 63303 Dreieich Germany

IV. ☒ **Protection pour tous les produits**

Toutes les procédures devant l'Office sont achevées; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits demandés (règle 18*ter*.2)i)).

IV*bis*. ☐ Non-revendication ou réserve

Indiquer le ou les éléments de la marque pour lequel/lesquels la protection ne peut être accordée :

Indiquer si la non-revendication ou réserve s'applique :

☐ à l'égard de tous les produits et/ou services

☐ à l'égard des produits et/ou services suivants :

V. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :

Marija Božić, Chef
Section des marques internationales

VI. Date :
le 26 septembre 2013